

CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT de l'activité du Dr Caroline Clément

Tout acte effectué sur un animal par le Dr Clément est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

1) Appellation de l'Établissement de Soins

Mon établissement de soins ne peut être classé comme « Cabinet Vétérinaire médico-chirurgical pour animaux de compagnie » conformément à la décision du CROV AURA en date du 30 juin 2022. En effet, j'exerce exclusivement en ostéopathie vétérinaire et ne pratique aucun soin vétérinaire courant.

2) Horaires d'ouverture

Les consultations ont lieu sur RDV les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis matins :

- au 2 rue de l'Artisanat à Grézieu-la-Varenne
- sur demande, au domicile de mes clients.

3) Personnel affecté aux soins des animaux

Dr Caroline Clément – Exercice exclusif en ostéopathie vétérinaire – N° 19589

4) Prestations effectuées

- Exercice exclusif en ostéopathie vétérinaire
- Conseils et vente en phytothérapie et gemmothérapie

5) Permanence et continuité des soins

Pour chiens, chats et NAC : Adomvet 04.72.30.40.40

Pour chevaux : Clinéquine 06.32.63.06.12

6) Espèces traitées

Chiens, chats, furets, rongeurs, lagomorphes, oiseaux et chevaux.

7) Risque thérapeutique, risque anesthésique, risque lié à la contention, consentement éclairé du client. Contrat de soins

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention particuliers pour des raisons de sécurité. L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

8) Admission des animaux visées par la législation sur les chiens dangereux

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

9) Tarifs

Les tarifs sont consultables sur le site internet www.carosteo.com

10) Modalités de règlement

Les honoraires sont payables comptant en fin de consultation ou lorsque que l'animal est rendu au client.

De manière exceptionnelle, un paiement différé ou un règlement en 2 ou 3 fois par chèque peut être accepté, selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client.

Le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement.

11) Litiges - RCP - Secret professionnel

En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser au CROV Rhône-Alpes 110 Av Barthélémy Buyer 69009 Lyon (Tél : 04 72 57 16 65).

En cas de litige relatif à la consommation, le client peut s'adresser au médiateur de la consommation mediateur-conso@veterinaire.fr.

Une assurance RCP a été prise auprès de MACSF sous le numéro 7158716 78/52 001.

Tout client dispose d'un droit d'accès, de modification ou de suppression le concernant. Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel et aucune information recueillie lors de consultation ne peut être divulguée.